



Conseil Départemental de la Sarthe

Présentation de l'appel à projets 2025

« Animes ton patrimoine ! »

Contexte

Le Département de la Sarthe, par sa politique de restauration, de valorisation du patrimoine local et de soutien à la diffusion culturelle, souhaite renforcer les actions visant à la découverte, à la promotion et à la mise en valeur des patrimoines emblématiques et attractifs sur le territoire sarthois (châteaux et manoirs, logis et prieurés, moulins, jardins remarquables...). Cet appel à projets s'inscrit dans ce cadre. Il vise à soutenir les acteurs publics et associatifs dans le développement de projets de création et de diffusion culturelle dans ces sites. Il s'agit à la fois de mettre en valeur un site patrimonial d'exception et de le faire découvrir au plus grand nombre.

Cet appel à projets encourage le développement de projets artistiques accompagnant la définition d'animations culturelles concertées entre les propriétaires, les acteurs culturels et les territoires en favorisant un dialogue entre le patrimoine et les arts vivants, entre l'ancien et le neuf, entre la valorisation classique et des propositions innovantes pour valoriser le site de façon matérielle (mise en lumières événementielle, mapping,...) et/ ou immatérielle (Concerts, spectacles, soirées rencontres, approches ludiques de découvertes...)

L'objet de cet appel à projet consiste à sélectionner des projets artistiques qui incitent et favorisent l'appropriation du patrimoine par le grand public, afin d'accroître sa lisibilité et sa notoriété tout en développant une offre culturelle de qualité. A travers cet appel à projet, le Département souhaite :

- Encourager le soutien à des événements d'envergure structurants qui font rayonner le territoire à l'échelle supra départementale,
- Valoriser les patrimoines emblématiques du territoire dans des lieux à l'intérêt historique, architectural et patrimonial d'intérêt consolidé par des campagnes de recherches, d'inventaire et de restauration.
- Favoriser l'émergence de projets innovants en matière de médiation et de valorisation
- Sensibiliser l'ensemble des publics à la valorisation du patrimoine sarthois

Objectifs

Le présent appel à projet vise à encourager l'émergence de propositions d'animations et/ ou d'outils originaux et innovants de valorisation patrimoniale visant à la fois à améliorer la connaissance du site et son animation par des actions spécifiques et accessibles à tous. Les candidats sont libres d'en définir les contenus et les modalités d'organisation.

Nature des projets éligibles

Les projets éligibles concernent

- La valorisation du patrimoine par la création artistique
- Les actions associées de découverte et de sensibilisation au patrimoine en direction de publics cibles (jeunesse, famille, publics empêchés, grand public...) ;
- Les initiatives novatrices contribuant à la mise en valeur et à l'animation du patrimoine
- Les propositions d'animations et d'événements diversifiés : visites innovantes et/ou créatives, ateliers, spectacles, concerts, performance, création plastique...

Le projet bénéficie en outre d'un ancrage territorial et contribue au développement local (culturel, économique, touristique...) du territoire.

Les bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux :

- Associations culturelles et patrimoniales positionnées en charge de la gestion de l'événement sur un territoire ou sur un site culturel/monument dont l'association a en charge l'animation,
- Collectivités territoriales, établissements publics et / ou leurs émanations gestionnaires de monuments,

Les modalités d'instruction

1. Les critères de sélection des projets sont :

- Pertinence du projet au regard des orientations de l'appel à projets
- Qualité de la restauration patrimoniale engagée par les propriétaires sur le bien valorisé. Intérêt historique et architectural de l'élément patrimonial concerné.
- Patrimoine valorisé dans des communes de moins de 6 000 h.
- Qualité des services et produits créés au sein de la programmation artistique proposée intégrée à un projet global de valorisation d'un site patrimonial
- La clarté de la présentation, l'adéquation entre les ressources humaines mobilisées, la faisabilité technique et les objectifs du projet
- L'impact du projet sur son territoire en matière de mise en tourisme et de développement culturel local
- Mise en œuvre du projet selon une démarche avérée de développement durable (éco-conception, éco-geste, sobriété, réemployabilité...)
- Capacité fédératrice et partenariale
- L'ambition et viabilité du projet (modèle économique générant des recettes et des cofinancements type financement participatif, mécénat, subventions publiques) garantissant la pérennisation / reconduction de l'animation proposée.

Une attention particulière sera portée aux projets :

- Construits dans une approche innovante et éco-responsable
- Construits dans des approches pluridisciplinaires

2. Suivi et accompagnement

La Direction Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport analyse techniquement les dossiers soumis au Département avant de proposer les dossiers éligibles à la décision de la commission permanente. La direction se réunit pour étudier les projets déposés et sélectionner les projets retenus, puis, pendant la durée de vie des projets, pour accompagner leur lancement, leur promotion et leur développement. Un bilan quantitatif et financier de l'action devra être transmis par le porteur de projet au Département. Un bilan qualitatif sera à co-établir avec le comité de pilotage.

3. L'Aide du Département

- L'aide financière

Le montant de la participation du Département est plafonné à 5 000 € par projets dans la limite de cinq projets retenus en 2025 et ne peut atteindre plus de 30 % du montant du budget prévisionnel de l'action financée, dans la limite des crédits inscrits annuellement au BP de la collectivité sur cette opération. Seuls les dossiers présentant un budget supérieur à 10 000 € seront déclarés éligibles.

L'aide obtenue par l'appel à projet devra couvrir les dépenses fléchées dans le budget de fonctionnement du projet. Le Département se réserve le droit de retirer de l'assiette éligible du projet, les dépenses inéligibles qui ne se rapportent pas directement à la mise en œuvre du projet ou celles qui relèvent comptablement d'une dépense d'investissement.

- Aides matérielles

Les projets subventionnés figureront dans les documents de communications officiels du Département de la Sarthe (supports numériques, Relations Presse...)

Les porteurs de projet s'engagent à faire figurer le logo du Département sur les documents de communication propres au projet.

Il sera demandé au porteur de projet de veiller aux éléments relatifs aux droits d'auteur pour toute utilisation que ce soit.

4. La procédure

- Constituer le dossier avec les pièces désignées ci-dessous :
 - Courrier d'intention adressée au Président du Département
 - Fiche de présentation de la structure porteuse du projet,
 - Pré-projet : une présentation du projet et de la programmation (Description du projet, enjeux, contexte, territoire, ressources, valorisation du patrimoine, public visé, ...),
 - Présentation des partenaires



Conseil Départemental de la Sarthe

- Localisation du projet et présentation synthétique de l'élément patrimonial concerné
- Budget prévisionnel détaillé faisant apparaître les cofinancements mobilisés.
- La délibération ou décision du porteur de projet,

- Concernant l'organisme ou l'association :
 Les statuts,
 Le dernier bilan d'activité et le compte de résultat approuvé,
 La liste des membres du Conseil d'administration et leurs fonctions.
 L'attestation sur l'honneur du représentant légal que l'association est à jour de ses obligations légales.
 Transmission du RIB ou RIP de l'organisme

- Adresser le dossier de candidature au département avant le 9 mai 2025 :
 - Par courrier et/ou
 - Par email (format PDF) à l'adresse contact.culture@sarthe.fr

Seuls les dossiers complets et reçus dans les délais seront étudiés.

5. Le calendrier

Date prévue de l'évènement	Eté - Automne 2025
Date limite de dépôt des dossiers	9 mai 2025 à 12h

Détail du calendrier :

28 mars 2025 : Lancement de l'appel à projet et date de retrait des dossiers de candidatures

9 mai à 12h : Fin de remise des candidatures

12 – 15 mai : Examen des projets par la Direction Culture, Patrimoine, Tourisme et Sports
Commission(s) Permanente(s) de juin et juillet 2025 : Présentation des propositions de projets sélectionnés en CP pour délibération quant aux projets retenus et au montant des aides du Département

Selon dates de passages en CP : Notification aux porteurs de projet retenus par arrêté et diffusion de l'information aux candidats non retenus.

Novembre 2025 : Bilan de l'action

6. Renseignements

Direction de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et des Sports
 Service Patrimoine et Tourisme
 Département de la Sarthe
 160 Avenue Bollée
 72000 Le Mans
 Tel : 02 43 54 71 07 | contact.culture@sarthe.fr



Conseil Départemental de la Sarthe